

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013

Délibération n° 99-2013

Le conseil d'administration approuve le montant des primes d'excellence scientifique pour 2013-2014, montant inchangé par rapport à celui de l'année 2012-2013.

Dossiers Classés A :

PR Cl. Except. et 1ère classe : 6 840.00 €

PR 2ème classe : 5 160.00 €

MCF: 5 160.00 €

Dossiers Classés B :

Tous grades : 3 600.00 €

Dossiers Classés C :

Tous grades : 0 €

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

Pour : 18

Contre :

Abstentions : 2

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition d'attribution de la PES 2013-2014

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 décembre 2013